



Retenue Caf suite à une erreur

Par **NESSA93**, le **04/03/2019** à **20:10**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de la caf pr répondre à un questionnaire au mois de novembre je répond ensuite la caf m'informe que j'ai eu un trop perçu car il ne savais pas que mon conjoint et moi vivons ds dans la même maison de ce fait je reçois une notification de dette je leur répond que si j'ai déclaré mon changement de situation et que 8 mois quand j'ai déclaré la naissance de ma fille nos adresse étaient identique dnc après avoir vérifié ils me répondent que effectivement ils avaient tte ces information en leur possession mais qu'il y'a eu un problème et que je me devais de rembourser dnc je perçois plus rien ils font une retenue de tte mes prestation Rsa allocatio' familiale et allocation logement ensuite le 28 décembre il me disent qu'il vont mettre un échéancier en place des le mois de février pr les prestation de janvier dnc je le 5janvierje ne perçois tjr rien. Je Conteste et demande à ce que l'échéancier sois mis en place des le 5 janvier on me dis que non c'est pas possible. Le 6janvier Je fais une demande de recours pour une remise de dette dont j'attends tjr la réponse. Le30 janvier en me connectant sur mon espace locatqire je vois qu'il retiennent encore tte mes prestation j'appelle on me dis nn mon dossier n'avait pas été traité que ce sera pr le mois suivant mais qu'il voulais bien me verse le Rsa avec qd même une retenue de 48e pour la dette. J'ai un technicien de la caf qui me dit ne vous inquiétez pas le 6 mars vous recevez tte vos prestation avec une retenue de 68e OK. Le 27 février je me connecte sur mon espace locataire et la je vois on me retien encore toute mes prestation j'appelle on me dit non c'est le mois prochain que l'échéancier est mis en place. Donc à ce jour je n'ai reçu ni le Rsa ni les allocation familiale ni les al l'action logement nous somme 2personne au Rsa avec 2enfants et je suis enceinte. Que faire svp est ce que je dois saisir le tribunal

Par **Visiteur**, le **04/03/2019** à **22:04**

Bonjour

C'est au médiateur de la CAF que vous de devriez vous adresser en premier lieu, Concernant la saisie du T.A, ce site est intéressant...

[Aadac/Légavox -](#)